



3958 rue Dandurand, local S3, Montréal (Québec) H1X 1P7

Courriel : info@rodcd.org

Téléphone : 514-265-1076

Site web : www.defensesdesdroits.com

Déclaration du Regroupement des organismes en défense collective des droits 2022

Attendu que dans la Politique de reconnaissance de l'action communautaire adoptée en 2003, le gouvernement du Québec reconnaît, entre autres, l'apport particulier et essentiel des organismes en défense collective des droits à la vitalité du débat démocratique entourant les problématiques liées à l'exercice des droits fondamentaux et plus spécialement des droits sociaux.

Attendu que depuis cette date le gouvernement n'a lancé qu'un seul plan d'action, qui s'est terminé en 2008, et que depuis il n'a pratiquement rien fait pour concrétiser cette reconnaissance et mieux soutenir les organismes en défense collective des droits.

Attendu que de 2003 à 2019, les organismes en DCD n'ont eu aucune augmentation réelle de leur subvention ayant donc subi une importante baisse de revenu.

Attendu que le relèvement du financement de 2019, bien que constituant un premier pas positif en diminuant les iniquités les plus criantes et permettant le maintien d'organismes qui étaient menacés de fermeture à terme, demeure nettement insuffisant.

Attendu que l'ensemble de notre mission nous demande de mobiliser les gens afin de défendre les droits collectifs, d'informer les populations concernées sur tout enjeu social les concernant, de faire des représentations auprès des gouvernements ou d'acteurs sociaux, de rédiger des mémoires ou analyses concernant notamment des projets de loi, tout en menant une vie démocratique nous permettant de bien consulter nos membres.

Attendu qu'il demeure toujours des groupes en attente de financement et qui méritent tout autant que les autres d'avoir les moyens de participer au débat démocratique.

Le RODCD demande au nom des groupes en défense collective des droits

Octroyer, dès le prochain budget, 30 millions \$ supplémentaires pour la mission de l'ensemble des groupes en défense collective des droits actuellement financés.

Ajouter une enveloppe pour accueillir les groupes actuellement en attente de financement et prévoir un mécanisme d'accueil pour les nouveaux groupes.

Inclure un mécanisme d'indexation basé sur les dépenses de fonctionnement afin notamment d'améliorer les conditions salariales et de travail des travailleuses et travailleurs du milieu d'action communautaire autonome.

Déposer sans plus tarder le Plan d'action gouvernemental en action communautaire qui a déjà fait l'objet de consultation et qui devait être présenté l'an dernier.